Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

Berne, le 15 février 2024

Destinataires
Partis politiques
Associations faîtières des communes,
des villes et des régions de montagne
Associations faîtières de l'économie
Autres milieux intéressés

Modification de l'ordonnance sur les épizooties :
ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) consulte les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de modification de l'ordonnance sur les épizooties.

Nous vous invitons à prendre connaissance du projet et à nous faire parvenir vos éventuelles remarques au plus tard d'ici au

24 mai 2024.

La révision consiste pour l'essentiel à :

- ajouter à la liste des épizooties à combattre la border disease (BD) touchant les animaux de l'espèce bovine, les buffles et les bisons ;
- introduire de nouvelles dispositions portant sur la lutte contre la BD ;
- remanier les dispositions relatives au commerce de bétail pour les adapter à la situation et aux principes actuels ;
- adapter les dispositions concernant la lutte contre le virus de la diarrhée virale bovine (BVD) et mettre en œuvre le concept d'éradication de la BVD ;
- adapter les exigences relatives à l'utilisation de produits germinaux en rapport avec le syndrome dysgénésique et respiratoire du porc (SDRP) ;
- modifier les dispositions concernant la lutte contre le petit coléoptère de la ruche, en lien avec les nids de bourdons ;
- redéfinir les règles de communication des prescriptions ordonnées en cas d'épizootie.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse suivante :
Procédures de consultation en cours (admin.ch).

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

vernehmlassungen@blv.admin.ch.

En prévision d'éventuelles questions de notre part, nous vous prions, en outre, de nous indiquer les responsables de ce dossier et leurs coordonnées.

Madame Erina Panchaud (tél. +41 58 465 26 01 ; e-mail : erina.panchaud@blv.admin.ch) se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Elisabeth Baume-Schneider
Conseillère fédérale